



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/163

Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit des fichiers numériques de l'exposition  
"Place du Pont production" au CMTRA - Archives municipales

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020  
DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/163 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRÊT À TITRE GRATUIT DES FICHIERS NUMÉRIQUES DE L'EXPOSITION "PLACE DU PONT PRODUCTION" AU CMTRA - ARCHIVES MUNICIPALES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon ont coproduit en 2014, avec le Centre des Musiques traditionnelles Rhône Alpes (CMTRA), une exposition graphique et sonore intitulée « Place du Pont production » sur la production musicale maghrébine à Lyon, liées aux pratiques artistiques des travailleurs immigrés, ses divers modes de transmission et ses apports dans l'univers musical lyonnais.

Plus largement, l'exposition se propose d'analyser les conditions d'émergence d'une musique métissées, constitutive de l'identité culturelle de jeunes lyonnais issus d'origines variées.

Créé en 1991, le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes est une association qui œuvre à la valorisation des traditions musicales et des patrimoines culturels immatériels de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il anime un réseau régional qui réunit amateurs et professionnels autour de la pratique, la transmission, l'étude et la découverte des musiques traditionnelles, des musiques du monde et des cultures de l'oralité.

Labellisé « Ethnopôle » par le Ministère de la Culture et de la Communication et accrédité au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel, le CMTRA est un pôle de médiation scientifique, de ressources documentaires et de recherches collaboratives sur le thème « Musiques, Territoires, Interculturalités ».

Le Centre des Musiques traditionnelles Rhône Alpes (CMTRA) participe avec le réseau « TRACES Auvergne Rhône Alpes » à un week-end autour de Rachid Taha et du groupe « Carte de Séjour », les 16 et 18 octobre 2020, à Rillieux la Pape, dans le cadre de la biennale TRACES qui se déroule sur Lyon et la métropole du 7 octobre au 7 décembre 2020.

Dans ce cadre, le Centre des Musiques traditionnelles Rhône Alpes souhaite présenter du 17 octobre au 30 novembre 2020, l'exposition « Place du Pont production ». Les panneaux de cette exposition n'existent plus mais leur contenu est conservé au format fichier numérique.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions du prêt à titre gracieux des fichiers numériques et les conditions de leur présentation.

Vu le projet de convention ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

### **DELIBERE**

1. La convention établie entre la Ville de Lyon/Archives municipales et l'association CMTRA est approuvée.
2. M. le Maire de Lyon est autorisé à signer le dit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,  
**Nathalie PERRIN-GILBERT**